

## Les sociologues et l'exclusion. Que reste-t-il entre l'individu et l'État?

### Sociologists and Exclusion. What Kind of Social Security Now Exists in the Intermediate Zone Between the Individual and the State?

### Los sociólogos y la exclusión. ¿ Qué queda entre el individuo y el Estado ?

Jean-Noël Chopart

Numéro 34, automne 1995

Y a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005070ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005070ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chopart, J.-N. (1995). Les sociologues et l'exclusion. Que reste-t-il entre l'individu et l'État? *Lien social et Politiques*, (34), 31–42.  
<https://doi.org/10.7202/005070ar>

Résumé de l'article

À partir d'une lecture critique des principaux ouvrages concernant l'exclusion récemment parus en France, cet article présente un point de vue concernant l'articulation exclusion-travail. Il montre que les recherches socio-historiques concernant la protection sociale sont, pour la plupart, marquées par une tendance à la surestimation du rôle de l'État. Cette surestimation s'accompagne d'une moindre attention aux formes de solidarité et de revendication sociales issues des collectifs de travail. Il se propose, enfin, d'attirer l'attention sur les nouvelles modalités de mobilisation au travail que suppose la société post-industrielle et tente d'en déduire les conséquences en matière de lien social et de solidarité.

# Les sociologues et l'exclusion. Que reste-t-il entre l'individu et l'État ?

Jean-Noël Chopart

Depuis quelques mois paraissent en France de fort roboratifs ouvrages se centrant sur la question de l'exclusion. *L'Économie contre la société* (Perret et Roustang, 1993), *Les Métamorphoses de la question sociale* (Castel, 1995), *La Nouvelle Question sociale* (Rosanvallon, 1995). La question des exclus, celle, plus large, de l'équilibre économique et social et celle du rôle qu'a joué, que joue aujourd'hui et que devrait jouer demain l'État en termes de régulation sont au centre des interrogations.

Dix ans après la vague de néolibéralisme qui a accosté les rives européennes (Jobert, 1995) après avoir bouleversé les politiques sociales nord-américaines (Lese-mann, 1988), il y a comme une sorte de revanche des sociologues et des politologues français, qui

peuvent enfin faire retour sur la scène en montrant la place impérieuse que devrait tenir l'État pour résoudre les nouvelles divisions sociales auxquelles nous ont confrontés vingt ans de crise du travail et de l'emploi.

Le « laisser faire, laisser passer » a prouvé son inaptitude à réguler nos sociétés développées : flopées de vendeurs de journaux caritatifs à la criée, rames de métro encombrées de quémandeurs, flambées de violence dans les quartiers périphériques des villes, souffrance sociale qui ne se tait plus mais s'expose dans la recrudescence de suicides des adolescents ou dans les consommations excessives de drogues ou de psychotropes nous interpellent tous les jours sur l'urgence qu'il y a à réduire la « fracture sociale ».

Pour ce faire, la plupart de ces travaux sont conduits à l'aide d'un recours à l'histoire. Ce recours n'a

jamais été mieux illustré que par la célèbre boutade de Robert Castel, pour qui la « question sociale commence en 1349 » (Castel, 1989), boutade brillamment transformée dans son dernier livre, qui constitue désormais l'ouvrage de référence sur l'histoire du salariat et des protections qui lui sont attachées. Bien d'autres exemples viennent à l'esprit. Ainsi, l'œuvre de Pierre Rosanvallon manifeste aussi le goût du détour historique (Rosanvallon, 1990 et 1992). Mais ils sont bien plus nombreux encore qu'on ne l'imagine, ceux qui ont abandonné un temps l'observation du quotidien pour se tourner vers nos racines et conjurer leurs propres incertitudes devant les temps nouveaux par d'amples travaux généalogiques<sup>1</sup>.

Nous avons nous-même versé un humble écot à ces multiples tentatives d'enracinement des débats concernant la solidarité dans notre

mémoire sociale (Chopart, 1991) ; ce qui nous autorise, peut-être, à faire cette tentative de lecture critique de quelques-uns des ouvrages les plus en vue de cette abondante littérature.

On dira dans la suite de cet article comment la pensée française sur l'exclusion semble marquée par une constante *surestimation du rôle de l'État* dans la construction progressive d'un système de normes et de règles concernant la protection sociale, les solidarités et les modes de traitement de l'inégalité économique.

On marquera, dans un deuxième temps, combien la plupart de ces ouvrages *s'intéressent fort peu au travail* si ce n'est pour en décréter la fin ou du moins l'épuisement en tant que paradigme organisateur de nos sociétés modernes (Barel, 1990). Alors même que l'observation de nos systèmes économiques contemporains permet de constater une transformation sans précédent de la nature même du travail et des formes de mobilisation qui l'accompagnent, beaucoup de ces ouvrages sont passablement muets sur ce spectacle et se contentent d'assimiler, trop facilement sans doute, la « mort de certaines formes de travail » (en particulier, le salariat dans sa forme cardinale, celle du contrat à durée indéterminée dans les branches industrielles) à la « mort du travail tout court ».

On suggérera enfin que, si le travail n'est pas mort, il vaudrait sans doute mieux tenter de repérer, dans ses nouvelles mises en forme, les raisons et les moyens de *repérer de nouvelles logiques sociales* plutôt que d'espérer d'un improbable retour aux logiques passées ou d'un sursaut spontané de l'État démocratique, plus improbable encore, la refondation d'une société solidaire.

Lorsque l'on connaît le tropisme de gauche des milieux universitaires français, voire même la pulsion ouvriériste qui a marqué nombre des travaux d'histoire sociale, d'économie ou de sociologie du travail, il n'est pas étonnant de constater qu'en France, le premier ouvrage contemporain de référence concernant la protection sociale, le livre précurseur de Henri Hatzfeld intitulé *Du paupérisme à la sécurité sociale* (Hatzfeld, 1971), se consacre pour l'essentiel à l'immense effort pluri-séculaire des collectifs de travailleurs et des classes sociales qui les regroupent pour obtenir une condition où les risques majeurs de l'existence, la maladie, l'invalidité, le veuvage, l'orphelinat, le chômage, soient enfin couverts par des garanties sociales.

Saga, où les influences contradictoires de divers groupes d'intérêt et de différentes formes de représentation politique qui traduisent des frontières ou des clivages repérables au sein même des classes populaires mais surtout entre celles-ci et toutes les formes de domination du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> expliquent cette longue avancée chaotique vers la conquête de droits sociaux élargis.

Or, il est très étonnant de remarquer que, au-delà de citations toujours fort révérencieuses, la plupart des nouveaux travaux socio-politiques concernant la protection sociale ou l'exclusion en France, ont peu ou prou abandonné cette

ligne problématique. À sa place surgit au tournant des années 1980 un tout autre point de vue, celui de la dimension proprement politique de l'État-providence, que les chercheurs vont s'évertuer à modéliser et dont ils vont tenter de montrer la dimension « sociétale ».

Jacques Donzelot tout d'abord, qui, à travers *L'Invention du social* (1984), montre comment le défi posé à la jeune démocratie française, surtout à partir de sa progressive maturité consacrée par le suffrage universel de la Deuxième République, impose à l'appareil d'État, et donc aux différents pouvoirs constitués, de concilier enfin les *droits formels* affichés au frontispice de la Constitution et les *droits réels*, qui ne peuvent s'ancrer, quant à eux, que dans l'espace concret des relations sociales. Or cet effort pour articuler l'histoire du Social à l'histoire du Politique s'accompagne, contrairement, d'une assez faible attention aux mouvements sociaux qui ponctuent le siècle.

Ainsi le mutualisme, qui est pourtant une forme d'initiative et d'expression traditionnelle des milieux du travail en matière de solidarité, principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, est-il rangé sans plus de précaution par cet auteur dans le camp de la réaction sociale (Donzelot, 1984 : 126) et se réduit ainsi à un moyen de gouvernement, à un moyen de contrôle des classes populaires.

Quelques années plus tard, François Ewald, avec la publication de sa thèse (1986) renforce encore ce trait. Bien évidemment la référence aux travaux pionniers d'Hatzfeld est présente là encore, mais c'est pour céder la place presque immédiatement à une analyse de la formation d'une idéologie politique dominante fondée sur la gestion du risque grâce à la technique assurantielle. Le calcul actuariel se découvre avoir une formidable apti-

tude à dépasser la notion subjective de responsabilité individuelle qui constituait depuis 1804 le pivot indépassable d'un code civil réglant les échanges dans une société de « libres » et « d'égaux ». Il permet de reporter le risque au cran plus élevé de la mécanique sociale, et fait en quelque sorte du traitement du hasard une technique de gouvernement. Plus encore, pourrait-on, dire la technique assurantielle l'emporte sur le gouvernement, s'infiltrant dans tous les compartiments de la société, jusqu'à ce que l'État lui-même devienne une sorte d'« assureur universel ».

Cette présentation paradigmatique de l'avancement des institutions de solidarité risque, on le comprendra aisément, de gommer le poids propre des acteurs, des « sujets » de l'histoire, et d'y substituer une explication historique par la « forme » ou par la « structure » comme ce fut si souvent le cas dans les années 1960-1970. La force de cette explication structurale doit beaucoup, on le sait, à la dernière grande tentative intellectuelle, après Lévi-Strauss et Louis Althusser, que constitue l'œuvre de Michel Foucault pour fonder un grand modèle explicatif englobant<sup>2</sup>.

Or, on voit bien que ces tentatives théoriques de formalisation des rapports sociaux, quelle que soit leur prétention heuristique, ou peut-être même à cause d'elle, consistent pour une part à renoncer aux nuances, aux polysémies, aux contradictions pour au contraire sublimer une forme centrale qui les résume, qui les subsume entièrement. Jamais sans doute dans cette période de l'explication sociale il n'y eut autant « d'agents » et il y eut si peu « d'acteurs ». Il semble bien que cette dérive formelle rebondisse aujourd'hui dans les plus récents travaux traitant de la question sociale et de l'exclusion puisque (oh, certes à des degrés

divers) la problématique centrale de ces ouvrages repose sur une dialectique entre l'Individu et l'État, et donc sur une dialectique de catégories (une réflexion en termes d'histoire et de philosophie politiques), aux dépens relatifs d'une étude des groupes concrets, de leur place et de leurs actions sur le système des relations sociales.

Il nous semble que le dernier ouvrage de Pierre Rosanvallon est une bonne illustration de cette tendance. Pour lui, en effet, la crise qui affecte nos systèmes de solidarité peut certes s'expliquer en mode mineur par une crise du financement et une crise de légitimité. Mais c'est finalement sur un mode majeur que l'auteur de *La Nouvelle Question sociale* annonce la crise. Et, en effet, il croit discerner chez Rawls la pierre philosophale de l'exclusion. On devrait à l'actuelle déchirure du fameux « voile d'ignorance » le motif central de la crise actuelle et de notre paralysie face aux phénomènes d'exclusion.

Ce serait parce que le voile d'ignorance qui couvrait nos jeux de hasards sociaux se déchire progressivement que nous tous, citoyens calculateurs, aurions perdu confiance envers « l'assureur étatique ». Ainsi, le développement de la génétique<sup>3</sup> et les immenses progrès attendus en matière de médecine prédictive auraient pour conséquence irrémédiable de détruire nos croyances naïves en une destinée commune et renverraient chacun de nous à la seule attitude « méthodologiquement » concevable : le calcul individuel de l'intérêt à prévoir et à miser plus ou moins sur les différentes tables de jeu de la banque sociale. Au fond, Pierre Rosanvallon nous explique qu'il n'y a plus de fondements bien établis pour faire valider nos « bulletins du loto social » puisque désormais nous serions en mesure de connaître d'avance qui va gagner et qui va perdre (les ENAr-

ques et les joggeurs d'un côté, les RMistes et les fumeurs de l'autre).

Implicitement cette thèse conduit à renvoyer nos ancêtres à une naïveté confinante à une certaine cécité sociale. Doit-on vraiment croire que, y compris dans les temps les plus reculés du XIX<sup>e</sup> siècle, nos grands-pères n'avaient pas déjà compris le fondement social des inégalités face au destin qui ne doit que peu au hasard mais beaucoup à des données humaines : capacités contributives, inégalités des âges face aux risques, inégalités des professions face à la maladie et à la mort ?

À l'appui de cette controverse, nous mobiliserons deux exemples. Certes, ces deux exemples ne sont pas issus de la « littérature centrale », celle que l'on peut lire à la Bibliothèque nationale et qui inventorie les théorisations, les législations et les réglementations successives concernant l'État-providence et la Solidarité. Aussi, beaucoup douteront de la légitimité de telles notations à occuper la place de « preuve » dans un article à prétention scientifique. Mais c'est à dessein que nous choisissons de mobiliser ces témoignages beaucoup plus humbles et beaucoup plus concrets.

En 1852, à la demande de l'autorité impériale, qui a décidé de normaliser l'actualité mutualiste, une commission municipale havraise<sup>4</sup> composée en majorité d'armateurs, de négociants et de bourgeois est chargée d'une inspection des différentes sociétés de secours mutuels existant de façon spontanée dans différentes corporations. Le rapport concernant la société des calfats note que cette société, jouissant d'un quasi-monopole professionnel, s'appuie sur la location des « ustensiles » nécessaires à la réalisation du travail pour organiser un système solidaire de protection contre les risques de la maladie et de l'infirmité. Même

si les armateurs et les négociants pourraient avoir à se plaindre de l'enchérissement consécutif à cette organisation solidaire du marché du travail, la commission prononce un avis favorable :

La prévoyance figure rarement parmi les avantages de la jeunesse et beaucoup de jeunes ouvriers considèrent comme un sacrifice gratuit de payer une entrée et d'engager une part quelconque de leurs salaires pour concourir à l'accroissement d'un fonds de secours dans lequel ils se flattent de n'avoir pas à puiser de longtemps. En laissant aux sociétaires le bénéfice de leurs ustensiles, ils pourront l'offrir comme compensation aux calculs de l'intérêt privé<sup>5</sup>.

Ainsi, au fin fond d'une province française, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le voile d'ignorance était déjà quelque peu « déchiré » pour ces jeunes calfats. Ils semblaient déjà hésiter à souscrire à ces formes de solidarité « inter-générationnelle ».

Ignorants, non point ; mais alors qui ou qu'est-ce qui les forçait à souscrire cette sorte d'assurance professionnelle dont ils ressentaient si peu le besoin ? Un élément oublié de nos théoriciens modernes de la protection sociale, et pourtant un ressort essentiel, qui ne doit rien à la logique de l'intérêt individuel, mais se base tout au contraire sur la force des mécanismes identitaires indissolublement liés aux formes de participation à la vie sociale et productive. Ici, il s'agit du collectif

de métier, qui fut durant l'Ancien Régime et resta pendant de nombreuses décennies du XIX<sup>e</sup> siècle le principal vecteur de socialisation et de construction des repères identitaires et qui est à la base de l'organisation solidaire et du partage du risque.

Quelques décennies plus tard, en 1887, sur le même site du Havre, est organisé un grand congrès national de réflexion et d'échange par le mouvement mutualiste. Deux mutuelles ouvrières, indépendantes du patronage des notables, exposent deux points de vue fort différents à propos d'une question décisive concernant l'organisation de la solidarité. Doit-on privilégier les organisations intra-professionnelles qui sont alors majoritaires dans le monde ouvrier, ou doit-on, tout au contraire, se tourner vers des organisations inter-professionnelles dépassant les clivages des corporations et des métiers ?

La première mutuelle s'appuie sur les réflexes communautaires des collectifs de métiers pour retenir la formule intra-professionnelle. Celle-ci permet de ne pas diluer l'effort de solidarité au delà d'un groupe restreint soudé « par les habitudes, [l']éducation, le genre de vie et le métier ». Elle a également l'avantage de ne pas complexifier outre mesure le calcul actuariel puisque « les statistiques nous prouvent clairement les différences d'aptitudes aux maladies et de longévité suivant les professions exercées ». L'autre représentant mutualiste adopte un point de vue contraire en mettant en avant le nécessaire décloisonnement du mutualisme professionnel pour atteindre une taille critique permettant de répartir au mieux les risques. Mais son argumentaire porte surtout sur le report à un plus haut degré de solidarité que permettent ces mutuelles inter-professionnelles, puisque celles-ci accueillent manœuvres et ouvriers peu quali-

fiés. Ainsi, « les sociétaires de tous corps d'état peuvent fraterniser avec les travailleurs sans profession qui sont les plus intéressants ».

Ces deux notations relèvent certes de la micro-histoire, mais elles ont le mérite de montrer que le système de la protection sociale n'est pas seulement un dispositif de protection imposé ou concédé depuis le sommet de l'État, mais qu'il est aussi — nous aurions tendance à dire surtout — dû aux initiatives des classes populaires et constitue en quelque sorte une revendication majeure qui épouse les formes successives de l'identité ouvrière. Loin de reposer sur une sorte de confiance aveugle se contentant de placer des destins indifférenciés sous la protection d'un État assurantiel, le tropisme solidaire s'élabore très concrètement sur la base de relations sociales toujours en recomposition. Ainsi le débat de cette fin de siècle entre deux mutualistes ouvriers que nous venons de décrire nous paraît-il symptomatique d'une évolution de ces formes identitaires. L'identité ouvrière et les modèles de solidarité qui en découlent s'élargissent, avec le dépassement progressif des cloisonnements de métiers dû à l'industrialisation et à l'urbanisation, et autorisent une acception plus large de la notion même de collectif de travail permettant l'organisation de liens solidaires entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés d'un même territoire<sup>6</sup>.

Mais ceci doit aussi nous rappeler que l'identité ne s'obtient pas « du » travail, mais « d'un » travail, d'un travail précis composé de gestes particuliers, de compétences identifiées, organisé sur des bases collectives impliquant donc des relations sociales particulières. Il n'y a que dans le schématisme des constructions politiques ou dans les modèles théoriques qui tentent de les cerner que le travail peut

devenir une forme abstraite et généralisable. Les modèles de solidarité, qui sont souvent liés à des formes de sociabilité professionnelle localisables, comme le démontre l'histoire de la protection sociale en France<sup>7</sup>, passent par les expériences concrètes et les modes réels de mobilisation au travail.

Ainsi, l'organisation solidaire de nos grands-pères doit fort peu à leur prétendue ignorance, mais tout au contraire à leur parfaite appréhension d'une communauté de destin qui varie elle-même en fonction des modalités de participation à la division sociale du travail et aux formes de sociabilité qui en découlent.

Au demeurant, l'appel que fait Rosanvallon à l'image du voile d'ignorance semble excéder largement la conception développée par Rawls dans sa théorie de la justice. Cette image est bien plutôt chez cet auteur une *fiction* permettant de fonder « en raison » une théorie de la justice qu'une condition manifeste de sa mise en œuvre. Le voile d'ignorance n'est alors rien d'autre qu'un arrangement permettant de construire un équilibre réfléchi, obtenu par un consensus progressif entre les individus, sur les conditions initiales de la justice. Rawls ne nie absolument pas que le voile d'ignorance puisse être levé. Mais les inégalités qui pourraient apparaître ne sont plus que des événements conjoncturels ne remettant nullement en question les principes de base qui régissent les institutions à partir de cette fiction initiale (Le Clainche, 1995).

Cette utilisation un peu abusive de l'image rawlsienne est sans doute à rapporter à la conception très mécanique d'un État-providence que propose désormais Rosanvallon. Qu'il le veuille ou non, son approche repose tout à la fois sur une approche très individualiste de l'engagement des individus et sur une définition des

institutions solidaires s'extrayant des enjeux d'intérêt portés par différents groupes sociaux (une sphère politique qui renverrait aux mouvements sociaux) pour ne plus concerner que la seule forme du Politique (maintien de la démocratie et [ou] de la cohésion sociale)<sup>8</sup>.

Une telle orientation ne saurait certainement être trouvée chez Robert Castel, qui, à partir d'une documentation foisonnante, décrit la lente constitution d'une société salariale et des protections qui lui sont nécessairement attachées<sup>9</sup>. Cependant, cette fresque impressionnante débouche, elle aussi, sur un même constat. Devant la perte irrémédiable des protections qui caractérisaient la période de généralisation du salariat, c'est selon lui à l'État, et seulement à l'État, de décréter les formes de régulation permettant de refonder la nécessaire cohésion entre ceux qui demeurent nantis et qui vivent positivement l'individualisation croissante de notre société, et ceux qui, au travers de processus complexes de désaffiliation, sont devenus les « surnuméraires » de la société post-industrielle et vivent négativement les stigmates de l'exclusion.

Là encore, il nous semble que les dynamiques propres aux collectifs de travail, leur autonomie et leurs capacités d'initiative sont quelque peu sous-estimées. Tout se passe comme si l'actuel cul-de-sac idéologique dans lequel semblent nous précipiter les recompositions affectant l'économie, le social voire la géopolitique ressurgissait sur la seule lecture qu'il serait désormais possible de faire de notre histoire sociale : une lecture désenchantée<sup>10</sup>. Certes, il s'agit de nuances. Il est tout à fait impossible, même si on le voulait, de prendre Robert Castel en défaut d'une parfaite connaissance des étapes de notre histoire sociale et des différentes lignes de force qui président à la lente matu-



35

ration d'un système complet de protection sociale puis à sa récente remise en cause. Cette impression d'une lecture désabusée provient plutôt de l'agencement des parties et de l'interprétation subtile qui en surgit. Ainsi, les dynamiques sociales fondées sur l'antagonisme opposant le travail au capital ne sont jamais absentes dans la grande fresque brossée par Robert Castel. Mais la place de cette dynamique conflictuelle est, çà et là, relativisée au regard de la double lame de fond qui fonderait notre histoire sociale : généralisation du salariat d'une part, individualisation massive de nos sociétés d'autre part.

Il nous semble que la présentation de Robert Castel contribue contradictoirement à accorder une place trop belle à la notion de classe ouvrière comme entité homogène, tout en réduisant finalement à peu de chose l'impact du mouvement social sur la construction d'un système étendu de droits sociaux. On peut trouver un indice de cette double tendance dans la lecture et l'utilisation qu'il fait des travaux de Noiriel (1986).

En effet la thèse centrale de ce dernier auteur concerne le retard relatif dans la formation de la classe ouvrière en France. Et ce retard s'explique, pour l'essentiel, par la segmentation permanente de cette classe sociale en groupes

d'origine et d'intérêt distincts, qui pèsent, à chaque stade du développement, d'une efficacité propre dans le concert généralisé du « bargaining » social. Noiriel s'attache ainsi à décrire cette division générale de la classe ouvrière construite sur des cercles de compétences professionnelles et sociales qui se superposent dans le temps long de l'historicité et qui demeurent relativement isolés les uns des autres. Ces cercles sont définis tout à la fois par des qualifications techniques individuelles et collectives (ce qui ressort donc de la nature du travail), mais aussi par des modes de mobilisation différenciés basés sur des critères tels que l'âge, le sexe, le territoire, voire l'origine ethnique (ce qui ressort alors du mode d'entreprendre).

En minimisant cette segmentation historique dont les ressorts corporatistes ont été bien étudiés par certains sociologues du marché du travail (Segrestin, 1985, et Paradoise, 1988), Robert Castel se donne les moyens de fonder en raison l'existence d'une classe ouvrière homogène, qui aurait été un moment motrice dans la mise en place du rapport salarial (rapidement dit de 1900 à 1945), mais vite dépassée dans la phase ultérieure de généralisation du salariat, où cadres, techniciens et employés, mêlés dans la grande masse salariale, confisquent vite la puissance antagonique propre au pouvoir

ouvrier, pour consacrer tout au contraire la vertu de contrats individualisés entre chaque citoyen-travailleur et les différentes institutions du pouvoir<sup>11</sup>.

Nous avons bien conscience de la difficulté d'établir un argumentaire critique. Elle s'explique par la difficulté à faire comprendre le passage qui peut exister entre les fondements individuels et les fondements holistes de l'action sociale. Supposer que l'action ouvrière n'est pas homogène, c'est évidemment prendre le risque de détruire le référent « total » que supposait le vieux concept marxiste d'opposition capital-travail et donc de réduire l'action collective aux seuls critères de l'intérêt subjectif<sup>12</sup>. Or, il paraît tout à fait nécessaire de sortir de cette alternative exclusive qui voudrait que l'on ne puisse expliquer l'action collective que par référence à l'un ou l'autre de ces modèles théoriques. La distinction entre classe « en soi » et classe « pour soi », d'ailleurs reprise par Robert Castel, devrait, sans doute, laisser place à une vision plus nuancée dans laquelle la subjectivité historique du « tout » n'est pas seulement construite sur une pédagogie politique visant la conscience collective<sup>13</sup>, mais est également ancrée dans les subjectivités individuelles et momentanées des individus, dont toutes les stratégies, qu'elles soient explicites ou implicites, contribuent, plus ou moins, au rapport de force.

Ainsi, les comportements de « turn-over », récurrents dans l'histoire du travail, sont souvent fondés par des réactions individuelles (soit qu'il s'agisse d'un rejet des formes de subordination associées au travail salarié, soit qu'il s'agisse, plus simplement, de stratégies de maximisation du rapport salarial); l'addition de ces comportements individuels a souvent conduit dans l'histoire économique à une réévaluation globale du rapport de force

opposant le travail et le capital (Baudouin et Collin, 1983). De même, les comportements de solidarité ancrés dans les pratiques ouvrières locales et dans des collectifs de travail identifiés, souvent présentés par les militants politiques comme réformistes voire réactionnaires<sup>14</sup>, ont été déterminants, du moins en France, pour la mise en place d'un patchwork de droits sociaux particuliers, ce que nous nommons la protection sociale complémentaire, et qui, malgré son nom, constitue aujourd'hui l'une des ossatures principales de notre droit social (Chopart et Gibaud, 1991).

Si l'on veut bien nous suivre, il faut alors admettre que de multiples dispositifs intermédiaires entre l'individu et l'État ont été tout à fait décisifs dans la construction historique d'un système de protection sociale et, plus largement, pour la régulation du rapport économique et social. Depuis 1864 (première loi impériale sur les coalitions ouvrières), mais surtout après 1884 (loi autorisant les syndicats), l'État semble avoir renoncé à son rôle de policier du travail<sup>15</sup>. Il n'est pas étonnant que les multiples dispositifs ou arrangements préexistants à cette nouvelle liberté y trouvent les moyens d'une stabilisation durable. Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier le rôle déterminant de l'État dans les procédures d'extension de ces arrangements ou de ces contrats collectifs particuliers, mais de souligner qu'il n'en a pas réellement l'initiative. Ainsi, la tardive loi concernant la mensualisation (1978), pierre d'achoppement du fameux contrat à durée indéterminée pour les personnels ouvriers, ne fait qu'avaliser une situation déjà largement entérinée dans les faits par les différents accords d'entreprises et de branches professionnelles<sup>16</sup>.

Enfin, si l'on adopte ce point de vue, il faut également se souvenir du décalage permanent qui existe

entre l'état des rapports sociaux du travail et les formes successives de mobilisation au travail. À chaque stade du développement économique, une fraction de la classe des producteurs directs réussit à construire un rapport de force en sa faveur, au détriment relatif d'autres cercles de travailleurs plus récemment mobilisés. L'histoire sociale pourrait être lue comme une succession de concessions et de « reprises en main », l'entrepreneur étant constamment soumis à la contradiction suivante : porter attention à la « qualité » des contributions productives, et donc construire un rapport de qualification sociale de ces contributions, et dans le même moment surveiller la quantité des plus-values dégagées, et donc s'engager dans la voie d'une déréglementation du marché par toutes sortes de moyens (marchandage, délocalisations, déqualifications, incorporation des savoir-faire dans le capital fixe, etc). Parce qu'ils occupent, à un moment donné, la place centrale dans le rapport global d'exploitation, l'ouvrier de métier, l'ouvrier de fabrique, l'ouvrier professionnel de la grande industrie et l'ouvrier spécialisé des chaînes tayloriennes conquièrent progressivement un relatif pouvoir collectif, ce que l'on a pu appeler « la rencontre d'une offre et d'une demande de corporatisme »<sup>17</sup>. Mais, à peine ce rapport est-il établi, que déjà, dans le temps long de l'histoire sociale, lui succèdent d'autres formes de mobilisation qui paraissent moins favorables avant de devenir, à leur tour, le lieu de construction de nouveaux modes de régulation.

L'utilisation de ce mot de « corporatisme » est fort malheureuse puisqu'il est désormais immédiatement associé aux égoïsmes et aux frilosités particularistes. Cette segmentation récurrente de l'histoire ouvrière serait finalement synonyme d'un affaïssissement des

solidarités collectives. Là encore, l'histoire sociale permet de nuancer le propos. S'il est exact que les fractions privilégiées sont bien souvent relativement aveugles face aux nouvelles conditions d'exploitation, il n'en demeure pas moins qu'elles jouent globalement un rôle d'entraînement dans la formulation de nouveaux rapports de force. Nombre d'exemples pourraient être cités à l'appui : depuis les ouvriers de métier qui s'avouaient impuissants à résoudre la question de l'organisation des travailleurs de l'industrie, mais qui jouèrent néanmoins un rôle déterminant dans l'organisation sociale du travail durant la Seconde République<sup>18</sup>, en passant par l'Île Seguin, que tous les pouvoirs constitués s'accordaient à ne pas « désespérer »<sup>19</sup>, jusqu'à ces ouvriers professionnels syndicalistes des années 1970, que tout séparait des nouveaux OS de l'industrie mécanique et électronique (du point de vue des modes de vie, de l'appréhension du travail et des projets collectifs) et qui furent pourtant des relais organisationnels déterminants dans leurs luttes (Auffray et al., 1979).

Adopter un tel point de vue revient donc à réévaluer la place de la société civile, et en particulier l'impact des différents rapports sociaux du travail concrets, pour la compréhension de notre histoire sociale. C'est alors que les modes de mobilisation au travail, l'évolution de la nature du travail, deviennent des éléments d'appréciation indispensables. Or, il est patent que la plupart des ouvrages traitant aujourd'hui de l'exclusion ne parlent guère du travail et de ses modifications mais bien plutôt du statut du travail dans nos sociétés modernes.

On comprend bien la démarche puisque le mode majoritaire d'entrée pour ces problématiques de l'exclusion part non pas du tra-

vail, mais de la privation de travail. Ainsi le mode de présentation de Robert Castel, qui privilégie le lent effort de *mise au travail* de la population française à travers plusieurs siècles d'histoire, part du « non-travail » des vagabonds de l'Ancien Régime pour aboutir au « non-travail » des exclus d'aujourd'hui. Le propos s'attarde plus volontiers sur les efforts consentis par la société pour « affilier » des cercles de plus en plus larges de la population au travail salarié que sur les étapes et les transformations du mode de production ou l'évolution des techniques du travail<sup>20</sup>. Du même coup, c'est essentiellement le statut social attaché au travail salarié qui est visé par cet auteur et par la plupart des ouvrages cités en référence.

Il n'a pas fallu vingt ans pour comprendre que la soudaine privation d'emploi dans une société ayant connu trente années de croissance faisait sentir ses effets bien au delà du cercle restreint de la vie productive. Dans un pays comme la France, où tous les droits réels sont étayés à partir de la vie productive, cette privation étend ses ravages à tous les compartiments de la vie en société. Au delà de l'aspect purement mécanique d'amenuisement des droits réels qui découle de la perte d'emploi ou du nonaccès à l'emploi, on découvre que le travail constitue la pierre angulaire du social et donne signification à l'ensemble des rapports sociaux. Le concept de désaffiliation tente de rendre compte de cet impact extensif de la raréfaction de l'emploi.

Il n'est pas du tout question de minimiser les aspects dramatiques de cette raréfaction et il faut savoir gré à Robert Castel de s'opposer aux préconisations de Pierre Rosanvallon<sup>21</sup>, qui propose sans plus d'hésitation de faire de « l'insertion » le nouvel objectif de démocraties post-modernes mini-

malistes. Robert Castel a pour lui d'être, depuis de nombreuses années, en contact permanent avec les réalités concrètes de nos dispositifs d'action sociale<sup>22</sup> et nous lui donnons parfaitement raison lorsqu'il voit dans de telles formules impulsées par l'État le risque de consacrer une « citoyenneté de deuxième zone ».

En mettant clairement en avant le « piège » de l'exclusion<sup>23</sup>, Robert Castel a raison de forcer notre attention sur l'origine de ces trajectoires sociales malheureuses. C'est au centre de notre société que l'on doit rechercher les causes de l'exclusion. La sociologie du travail, les sciences de la gestion et la discipline économique ont encore beaucoup à faire pour comprendre ce qui motive les « grands précarisateurs » et pour dévoiler les mythes qui confèrent une certaine rationalité à leurs actes. Aussi pouvons-nous le suivre lorsqu'il rappelle la sentence chinoise « le poisson pourrit par la tête »... Mais c'est pour aussitôt ajouter que la société n'est pas un poisson et que tout processus de décomposition sociale ne peut qu'être immédiatement suivi d'un processus de recomposition sociale.

La faculté du procès économique à faire périodiquement apparaître ces « inutiles » au monde que sont les « surnuméraires » n'est ni plus ni moins révoltante à la fin du XX<sup>e</sup> siècle qu'elle ne l'était à la fin



du XIX<sup>e</sup>. Marx utilisait déjà abondamment le terme de *surnuméraire* dès qu'il abordait les questions d'armée industrielle de réserve, de surpopulation, de cycles d'accumulation, de crises ou de surproduction<sup>24</sup>. Mais l'attention révoltée que Marx consacre au paupérisme est certainement surpassée par son acharnement à dévoiler les logiques socio-économiques sous-jacentes. Au delà de cette coïncidence langagière, l'ouvrage de Robert Castel s'éloigne donc finalement de l'analyse marxiste puisqu'il s'attaque moins aux logiques économiques qu'aux effets manifestes de ces logiques sur le contrat social.

Le caractère polysémique du terme de désaffiliation, utilisé par Robert Castel pour décrire les processus contemporains de l'exclusion, contribue en effet à déplacer notre regard. On sait qu'il propose deux axes à partir desquels se produisent ces déliaisons (le travail et l'emploi d'un côté, et toutes les formes de sociabilité intermédiaire — famille, groupements de proximité, institutions sociales — de l'autre). Mais le choix de privilégier le terme de désaffiliation, dont l'étymologie évoque irrésistiblement les dépendances à la communauté primaire qu'est la famille, ne peut pas être neutre. Non seulement l'auteur ne juge pas utile de hiérarchiser les deux axes (grossière-

ment dit, l'économique et le social), mais le choix terminologique suggère, plus qu'il ne démontre, l'importance relative des liens primaires dans ces processus.

Du même coup, le profond mouvement d'individualisation que connaissent nos sociétés modernes<sup>25</sup> paraît finalement constituer le cœur de l'explication de l'actuelle fracture sociale. Nous serions tenté de dire que c'est en raison même de la non-hiérarchisation des deux axes à partir desquels se produit l'exclusion que Robert Castel est amené à établir un distinguo subtil entre une individualisation qui serait « positive » (celle qui nous délie de toutes les contraintes de l'absolutisme ordinal) et une individualisation qui serait « négative » (celle qui nous projette dans l'individualisme utilitariste). Or, on voit bien les obstacles conceptuels qui s'opposent à la définition logique d'une frontière entre ces deux formes d'individualisation. Question de degré ? Question d'appréciation ? À partir de quel moment passe-t-on du positif au négatif ? La réponse à ces questions ne peut être trouvée dans le seul projet sociologique — alors même que ce projet s'apparente trop souvent à un immense travail réactif, quelquefois teinté de nostalgie, selon lequel les sociologues, empêtrés dans la *Gesellschaft*, pleureraient indéfiniment sur nos ancêtres de la *Gemeinschaft*. (La question de la destruction des liens communautaires est, en effet, au centre de l'œuvre de tous les grands sociologues, de Tönnies à Simmel, en passant par Durkheim et bien d'autres encore.)

Seuls les ressorts de l'échange inégal permettent, selon nous, de tracer cette frontière et dans le même moment de réhabiliter le social comme moyen de régulation et comme lieu de projets collectifs. Dès lors, il faut, selon nous, porter

une attention très soutenue à toutes les nouvelles formes d'investissement productif et corrélativement aux nouveaux modes de mobilisation au travail. En d'autres termes, on ne peut guère espérer dénicher de nouveaux modèles d'intelligibilité en se contentant d'étudier les débris d'un corps social en décomposition, quand bien même on nous désignerait les fauteurs de trouble. Nous devons, tout au contraire, porter nos regards sur les nouvelles formes de « divisions cellulaires » qui préfigurent, çà et là, le monde nouveau<sup>26</sup>. L'économie est une chose trop intéressante pour être laissée aux seuls économistes et la sociologie doit aussi s'atteler à l'analyse de ces recompositions. Pour ce faire, deux facteurs devraient au moins être retenus. D'une part la croissance sans précédent de la production immatérielle dans les économies avancées et d'autre part les nouvelles formes de travail que cela suppose.

Le cadre de cet article ne nous permet pas de développer, comme il le faudrait, ces deux aspects ; aussi nous contenterons-nous de quelques notations sommaires. Quel est l'homme le plus riche du monde aujourd'hui ? Ce n'est plus l'aciériste Schneider, ni le constructeur automobile Ford, mais bien Bill Gates, PDG de Microsoft, principal concepteur de logiciels micro-informatiques. Or, la stratégie post-industrielle de ce dernier consiste à ne surtout pas se salir les mains dans la fabrication du plastique ou des circuits intégrés nécessaires à la production de machines, qu'il laisse volontiers aux multiples ateliers du Sud-Est asiatique. La cible profitable, c'est désormais la société elle-même, par une sorte de production-confiscation de l'intelligence du social et donc une aptitude à produire et à vendre ce que sont les hommes et ce que sont les rapports sociaux. Qu'on le veuille, ou non, l'incroyable concentration

capitalistique dorénavant nécessaire pour produire les biens matériels conduit inéluctablement à faire de la société elle-même, à faire du rapport entre les hommes, la matière et le nouveau champ d'investissement de l'économie post-industrielle. Perret et Roustang (1993) reprennent ainsi à leur compte la thèse déjà ancienne de Baumol pariant sur le différentiel mécanique qui oppose la production matérielle à la production immatérielle de services en termes de « gisements de productivité ». On pourrait ajouter, si l'on adhère à la thèse marxiste selon laquelle seul le travail crée la valeur, que ce déplacement paraît inéluctable.

Ainsi, on ne peut manquer de noter l'inflation extraordinaire des industries de service. On peut visiter aux États-Unis le siège social d'une entreprise de livraison de pizzas auprès duquel le « Versailles » de l'entreprise Bouygues<sup>27</sup> n'est qu'une misérable chaumière. Qui aurait pu dire, il y a seulement quelques années, qu'une activité aussi « indigne » que la livraison à domicile de plats préparés puisse un jour rivaliser en importance et en richesse avec le « noble » métier de maçon ? Comment interpréter la stratégie de ces grands groupes qui semblent plus attachés aujourd'hui à acquérir d'évanescents outils culturels (conseil, communication, presse, cinéma, télévision) qu'à conserver les fleurons industriels qui firent leur force (acier, pétrole ou nucléaire) ? Ne voit-on pas que toutes les industries de flux (électricité, téléphonie, environnement), parce qu'elles acheminent au seuil du domicile de chaque ménage des services essentiels, contribuent désormais à régler les comportements individuels ? Ne voit-on point enfin que la fabrication des biens incorpore chaque jour un peu plus une dimension immatérielle de service à la personne et ceci à un

point tel que les vieilles distinctions entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire n'ont plus aucun sens aujourd'hui ?

La société de service annoncée par Jean Gadrey est bien désormais à l'ordre du jour (Delaunay et Gadrey, 1987). L'extraordinaire mutation économique qui commence à peine à se dérouler sous nos yeux (auprès de laquelle les séismes de la révolution industrielle risquent rétrospectivement d'apparaître comme une mini-tempête) ne se mesure pas seulement à l'aune des exclus qu'elle laisse sur le bord de la route. Elle devrait surtout se mesurer aux profondes mutations du travail que cela suppose.

Or, si l'on comprend que l'État puisse avoir un rôle central à jouer dans la prise en charge des « oubliés de l'histoire » que constituent aujourd'hui les cohortes « d'exclus », on voit bien, dans le même moment, que l'État ne peut, ni ne veut, rien avoir à dire, ni à faire, sur les nouvelles formes d'exploitation induites par ces transformations<sup>28</sup>. Du même coup la vieille question consistant à se demander où est « la nouvelle classe ouvrière » reste sans doute à l'ordre du jour<sup>29</sup>.

La dé-matérialisation de l'économie et le raccourcissement du cycle production-consommation qu'implique nécessairement la dimension nouvelle de service ont des effets profonds sur les modes d'entreprendre. Ainsi, la relative stabilité, l'horizon de longue durée qui étaient généralement accolés au terme d'*entreprise* sont peu à peu remplacés par la notion de *projet*, plus courte et plus fluctuante. Du haut en bas de la hiérarchie productive se développent donc de nouvelles formes de travail basées sur une précarisation du statut, sur la spécification des compétences individuelles et sur la mobilisation des subjectivités qui remettent en cause l'hétéronomie du travail<sup>30</sup>. Le flou

40

qui s'empare de la notion d'entreprise, l'apparente individualisation des contributions productives, l'implication du travailleur dans un projet économique qui vise de plus en plus l'homme et de moins en moins le monde objectivable des marchandises, posent de redoutables problèmes.

Les formes institutionnalisées du conflit opposant le travail au capital (centrées sur l'entreprise, le groupe, la branche) sont court-circuitées. La destruction apparente des collectifs de travail stables bouscule les traditions culturelles. L'implication subjective du travailleur dans le projet économique nous apparaît comme le comble de l'aliénation. La crise de la représentation syndicale, particularité française, est analysée dans la droite ligne de cette pensée presque moniste des intellectuels de notre pays, constatant à regret l'affaissement des solidarités et la crise du « lien social ». Ne devrait-on pas plutôt s'interroger sur l'énormité du choc que doivent affronter les militants, formés pendant des décennies à jouer avec les propositions classificatrices de l'entreprise concernant des groupes de travailleurs assignés de façon stable à des tâches identifiées, et qui doivent aujourd'hui défendre, sur la seule base de leurs compétences, des travailleurs individuels amenés à remplir des fonctions variables

auprès d'une constellation d'employeurs éclatée<sup>31</sup> ?

Bref, tout nous contraint à nous interroger sur le lieu d'émergence de l'antagonisme travail-capital : n'y en a-t-il simplement plus ? Ou est-il niché ailleurs que là où nous nous sommes habitués à le voir<sup>32</sup> ?

Pour répondre à toutes ces questions, il faut certainement renouveler nos approches. C'est alors que face au lent mouvement de mise au travail et de généralisation du salariat admirablement dépeint par Robert Castel à travers plusieurs siècles d'histoire sociale, on pourrait soulever l'hypothèse de l'existence d'une sorte de parenthèse économique, d'accident dans le cours de l'histoire. Ainsi, la période que d'aucuns dénomment les « trentes glorieuses », loin d'être l'épanouissement d'un cycle, pourrait tout aussi bien être appelée « l'exception fordienne », miracle d'équilibre dont les économistes de la régulation ont décrit les cercles vertueux.

Si cela était, le recours à l'histoire deviendrait plus que jamais nécessaire. Car ces trente ans de croissance et de stabilisation du rapport salarial ont jeté un voile d'oubli sur les différentes formes de l'antagonisme capital-travail qui ont précédé. Avec toutes les précautions d'usage, lorsqu'il s'agit d'éclairer le présent par le passé, on pourrait alors trouver quelques enseignements dans la manière dont nos ancêtres ont conçu les solidarités collectives. Dans la longue suite des métamorphoses de la question sociale, il en est une qui est souvent oubliée, c'est la façon dont les travailleurs eux-même posaient cette question. La victoire sans appel des ouvriers collectivistes qui imposèrent pour des décennies leur vision du monde, parfaitement congruente avec un univers industriel empli de marchandises, a fait long feu. Peut-être devrions nous puiser dans ce qui

reste de l'héritage des vaincus, l'approche locale, la promotion des compétences professionnelles, le syndicalisme d'action directe, les moyens de refonder une société qui n'exclut personne, ni en son centre, ni à sa périphérie<sup>33</sup>.

Jean-Noël Chopart  
MIRE

## Bibliographie

- AUFFRAY, Danièle, Thierry BAUDOUIN, Michèle COLLIN et Alain GUILLERM. 1979. *La Grève et la ville*. Paris, Christian Bourgeois, « Autonomies ».
- BAREL, Maurice. 1990. « Le grand intégrateur », *Connexions*, 56 : 85-100.
- BAUDOUIN, Thierry, et Michèle COLLIN. 1983. *Le Contournement des forteresses ouvrières*. Paris, Méridiens Klincksieck.
- CASTEL, Robert. 1989. « La question sociale commence en 1349 », Université de Caen, *Cahier de la recherche sur le travail social*, 16 : 9-27.
- CASTEL, Robert. 1995. *Les Métamorphoses de la question sociale*. Paris, Fayard, « L'espace du politique ».
- CHOPART, Jean-Noël. 1991. *Le Fil rouge du corporatisme*. Paris, FNMF, « Racines mutualistes ».
- CHOPART, Jean-Noël, et Bernard GIBAUD. 1991. *La Protection sociale complémentaire en France de 1945 à nos jours*. Rapport de recherche pour la MIRE (1, Place Fontenoy 75350 Paris 07 SP).
- DELAUNAY, Jean-Claude, et Jean GADREY. 1987. *Les Enjeux de la société de service*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- DONZELOT, Jacques. 1984. *L'Invention du social*. Paris, Fayard, « L'espace du politique ».
- EWALD, François. 1986. *L'État-providence*. Paris, Grasset.
- JOBERT, Bruno (sous la direction de). 1994. *Le Tournant néo-libéral en Europe*. Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales ».
- LE CLAINCHE, Christine. 1995. « Quelques réflexions sur les théories de la Justice sociale ». Papier de travail. Paris, MIRE (1, Place Fontenoy 75350 Paris 07SP).
- Le Magazine littéraire*, juillet-août 1995, dossier spécial consacré à l'exclusion.
- LESEMANN, Frédéric. 1988. *La Politique sociale américaine*. Paris, Syros,

- « Alternatives », et Montréal, Saint-Martin.
- MALLET, Serge. 1966. *La Nouvelle Classe ouvrière*. Paris, Seuil.
- MARX, Karl. 1982. *Œuvres*. Tomes 1 et 2. Paris, La Pléiade.
- MÉDA, Dominique. 1995. *Le Travail, une valeur en voie de disparition*. Paris, Alto-Aubier.
- NOIRIEL, Gérard. 1986. *Les Ouvriers dans la société française. XIX-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Seuil, « Points Histoire ».
- PARADEISE, Catherine. 1988. « Les professions comme marchés du travail fermés », *Sociologie et sociétés*, XX, 2, octobre : 9-21.
- PERRET, Bernard, et Guy ROUSTANG. 1993. *L'Économie contre la société*. Paris, Seuil.
- ROSANVALLON, Pierre. 1990. *L'État en France de 1789 à nos jours*. Paris, Seuil, « L'univers historique ».
- ROSANVALLON, Pierre. 1992. *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel*. Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées ».
- ROSANVALLON, Pierre. 1995. *La Nouvelle Question sociale*. Paris, Seuil.
- SALAI, Robert, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD. 1986. *L'Invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France*. Paris, PUF.
- SEGRESTIN, Denis. 1985. *Le Phénomène corporatiste*. Paris, Fayard.
- DU TERTRE, Christian. 1995. « Changer le travail pour faire face au chômage. Le rôle majeur des relations de service », dans Jean-Noël CHOPART (sous la direction de). *Les Professionnels au contact direct du public*. À paraître.
- TOPALOV, Christian. 1994. *Naissance du chômeur, 1880-1910*. Paris, Albin-Michel.
- 5 Cette citation et celles qui suivent sont extraites du *Fil rouge du corporatisme* (Chopart, 1991).
- 6 Forme de mutualisation qui fut pratiquement impossible à mettre en œuvre pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, malgré la politique mutualiste du Second Empire.
- 7 On remarquera, en effet, la force et la rémanence du modèle corporatiste pour la construction de la protection sociale en France. Il perdure au travers de différentes versions successives, le métier, le groupe local, l'entreprise, la branche, le groupe...
- 8 Ce glissement théorique est d'ailleurs reconnu par Rosanvallon lui-même dans une petite note de bas de page qui n'a rien d'anodin : « nous n'entendons pas ici la notion de droit social au sens de Gurvitch (*L'Idée de droit social*, Paris, 1931). Pour Gurvitch, en effet, le terme de droit social désigne le droit d'origine non étatique élaboré par des collectives sociales (les conventions collectives de travail par exemple). Par droit social, on entend ici la dimension sociétale qui enrichit la perspective des droits objectifs (marquant une interpénétration du "juste" et du "bon", pour employer un autre langage) » (Rosanvallon, 1995 : 181). Ne tient-on pas là le meilleur aveu d'un sociologue ayant définitivement renoncé à l'observation des acteurs et des groupes sociaux pour ne plus s'intéresser qu'aux seules catégories de la pensée sociale ?
- 9 Robert Castel montre bien, en effet, que les différents dispositifs de protection sociale, loin d'être le seul effet de l'extension du salariat comme forme cardinale de la mobilisation du travail, en sont tout au contraire une sorte de condition impérative.
- 10 Voir dans ce même numéro l'article découpant de Patrick Cingolani.
- 11 Cette présentation s'appuie au passage sur les approches culturalistes (de Hoggart à Verret) qui étudient la classe ouvrière à partir de la notion principale de distance sociale (il y a « eux » et « nous »), mais qui contribuent, dans le même moment, à masquer les différences qui opposent de multiples catégories de travailleurs directs.
- 12 Dont la sociologie américaine, depuis Olson Mancur, est particulièrement friande.
- 13 Le caractère prométhéen de la thèse marxiste concernant le destin historique du prolétariat a définitivement rendu l'âme.
- 14 On ne soulignera jamais assez la constante contradiction interne qui divise le monde du travail entre une tendance, à base locale, jugée réformatrice et fondée sur les initiatives solidaristes et les demandes de protection d'une part, et d'autre part une tendance beaucoup plus centralisée et plus radicale qui a fait de la question du pouvoir d'État la clé essentielle de la condition ouvrière. Bien qu'il mentionne cette césure latente, il nous semble que Robert Castel en sous-estime un peu les effets. Ainsi, les archives locales regorgent d'exemples d'appels quasi désespérés des ministres communistes et des militants confédéraux de la CGT en 1947, pour que les militants locaux s'emparent des nouveaux outils offerts par les conseils d'administration des caisses locales de sécurité sociale. On ne peut s'étonner que 50 ans de pédagogie contraire (opposition aux retraites ouvrières, grandes grèves des années 1930 organisées par la CGTU contre les assurances sociales) aient désorienté la plupart des militants locaux. Dans nombre de sites, il faudra faire alliance avec les « ennemis de classe » que sont les ouvriers mutualistes pour compléter les listes aux élections de ces conseils.
- 15 Bien sûr, ce renoncement n'est pas total, et l'État n'hésitera jamais à faire donner la troupe lorsque les luttes sociales paraissent remettre en cause « l'équilibre » de la démocratie bourgeoise.
- 16 Certaines confédérations syndicales s'opposent d'ailleurs à l'accord interprofessionnel et à la loi concernant la mensualisation, au prétexte que ces textes sont souvent moins généreux que les accords particuliers obtenus dans différentes branches.
- 17 Selon Segrestin, cette tension corporatiste de l'organisation du marché du travail, loin de ne concerner que les corporations de métiers du XIX<sup>e</sup> siècle, s'applique, en fait, à toutes les formes de la mobilisation, y compris les plus modernes.
- 18 Voir la pensée sociale de Buchez et des ouvriers du journal de l'Atelier (Chopart, 1991 : 69-76).
- 19 Allusion à la célèbre phrase : « il ne faut pas désespérer Billancourt », consacrant le rôle moteur des ouvriers de Renault dans la conflictualité sociale des années 1950 et 1960.
- 20 Le pari audacieux qui consiste à traiter l'alternative travail-non-travail dans le temps long de l'histoire comporte un risque majeur : l'amalgame de situations de travail dont la nature, le sens social et la portée symbolique peuvent, à quelques siècles d'intervalle, différer du tout au tout.
- 21 Voir la confrontation du point de vue des deux auteurs dans un numéro consacré à l'exclusion par le *Magazine littéraire* (juillet-août 1995).
- 22 Voir les travaux de recherche du GRASS, qu'il a dirigé jusqu'en 1992, et les nombreuses thèses concernant les politiques sociales effectuées sous sa direction.
- 23 Voir son article dans le même numéro.
- 24 Une relecture thématique des œuvres de Marx suffira à convaincre de la fréquence d'utilisation de ce terme, remis en vogue par Robert Castel.

## Notes

- 1 On peut citer pêle-mêle : Jacques Donzelot, Robert Salais, Christian Topalov ou Dominique Méda (voir bibliographie en fin d'article).
- 2 On sait que François Ewald fut secrétaire de Michel Foucault.
- 3 On sait que ce recours à la science génétique a valu à l'auteur une controverse de la part de Boltanski, qui a cru pouvoir y lire les linéaments d'un retour aux thèses controversées de la biosociologie.
- 4 Le Havre est une ville portuaire de la Normandie.

- <sup>25</sup> Robert Castel s'appuie fréquemment sur les travaux de Hanna Arendt et sur ceux de Marcel Gauchet pour étayer son propos.
- <sup>26</sup> Voir dans ce même numéro l'article de Laurence Roulleau-Berger sur les parcours de jeunes précaires et la construction des compétences.
- <sup>27</sup> Entreprise française classée parmi les premières entreprises mondiales pour le bâtiment et les travaux publics, qui a fait construire un immense palais de verre dans la région parisienne pour abriter son siège social.
- <sup>28</sup> Tout ce que l'on peut attendre de l'État dans ce domaine, c'est qu'il favorise les conditions d'émergence de ces nouveaux rapports sociaux de production. Tout va dans ce sens, depuis le slogan socialiste « 80 % de chaque génération doit accéder au baccalauréat » jusqu'à toutes les formes de déréglementation du droit du travail, qu'elles soient directes par la suppression de garanties (l'abrogation du contrôle du licenciement économique) ou indirectes par la création de nouveaux statuts du travail (CES, CRE et autres CIE).
- <sup>29</sup> Robert Castel rappelle l'échec du projet de Serge Mallet, qui, à la fin des années 1960, cherchait quelle catégorie de travailleurs succéderait aux ouvriers professionnels (les cols bleus), dont il pressentait le déclin, pour occuper la place centrale dans le rapport d'exploitation. Ses élèves directs, et bien d'autres avec eux, ont montré que, si l'hypothèse qu'il avait émise (la suprématie d'une classe ouvrière en col blanc) était bien une fausse piste, la question qu'il avait contribué à poser était une bonne question. La relève fut trouvée parmi ces nouveaux OS, jeunes diplômés, femmes, immigrés qui polarisèrent les conflits sociaux des années 1970.
- <sup>30</sup> « Où est le temps où je vendais ma force de travail, qui se séparait de moi-même et préservait ainsi mon individualité, mes facultés critiques de jugement ou de révolte ? » Sur cet aspect, voir tous les travaux de l'école de psycho-pathologie du

travail, et en particulier les ouvrages de Christophe Dejours.

- <sup>31</sup> On pourra lire à ce sujet d'intéressantes monographies sur les mouvements d'intermittents du spectacle ou encore sur les mouvements d'infirmières qui montrent bien que, pour ces catégories de travailleurs intellectuels, le concept de collectif de travail n'a rien d'une fiction, mais s'étaye et se structure de tout autre façon que celle que nous avons connue dans la réalité usinière de la période industrielle. Pour une vision élargie des formes de régulation appelées par la nouvelle économie de service, voir Dutertre, 1995.
- <sup>32</sup> Il est à noter que les chercheurs et les universitaires, qui pourtant éprouvent directement, et ce depuis longtemps, la plupart de ces nouvelles conditions de mobilisation de la force de travail (construction individuelle de la compétence, dynamique de projet, autonomie relative, implication subjective, collectifs de travail non situés, etc.), ont de grandes difficultés à comprendre (à admettre ?) que d'autres catégories sociales puissent être aujourd'hui confrontées à des conditions similaires. Pour une pensée rafraîchissante sur tous ces sujets, on peut se reporter à la revue *Futur antérieur*.
- <sup>33</sup> Cette conclusion pourra paraître incantatoire à beaucoup de lecteurs. Qu'on nous permette seulement de signaler qu'un observateur attentif du social pourrait sans doute voir dans le foisonnement des expérimentations concernant le développement social local ou de l'économie solidaire, pour lesquelles militent, à titre individuel, nombre de militants syndicaux et de professionnels du social, les linéaments d'un tel renouveau.